



à la une

Les footballeurs sainte-suzannais, champions de la coupe du district

L'équipe entre sur le stade Gaston Gazengel d'Agneaux, lieu programmé de ce match contre Saint-Martin d'Aubigny. Les premières minutes montrent des adversaires plus présents dans le camp sainte-suzannais, mais ce ne fut qu'éphémère. Omniprésents dans la moitié aubignaise le reste de la première mi-temps avec

un score resté vierge malgré de multiples occasions. À la reprise, fort des conseils de l'entraîneur Charly Lechevallier, les joueurs trouvent le chemin des buts à la 54^e minute grâce à Mathieu Gérard. Antoine Gérard double la mise à la 73^e minute puis dans les dernières minutes, but de Quentin Ledevin. Score sans appel

sans parler d'une transversale et les multiples superbes arrêts du gardien adverse. Un match qui restera marqué dans l'histoire du club car première finale et victoire de cette coupe depuis la création du club en 1981 devant de très nombreux supporters qui se sont fait voir et entendre.

VOS INFORMATIONS DANS LE BULLETIN

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
ou déposez-les à la mairie.

TARIFS 2019 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Toutes activités	180 €	290 €
Comité d'entreprise (1 journée)		160 €
1 journée (hors vendredi et week-end)		160 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	50 €	80 €
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Sans repas	50 €	80 €
Avec repas (sans cuisine)	100 €	180 €

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau 02 33 72 27 83
Astreinte téléphonique

vie pratique

Mairie

50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglomération

101 rue Alexis de Toqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Ocitola

Service de transport à la demande du lundi au samedi. Deux points d'arrêt : le bourg et La Hure de Loup

1,05 € le trajet simple (gratuit pour les - de 4 ans)
Réservation au 02 33 05 05 05
Info sur www.saint-lo-agglo.fr



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



[stesuz1](https://twitter.com/stesuz1)



[saintesuz](https://www.facebook.com/saintesuz)

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ? (Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental (RSD)

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2019 - n°48 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Commission communication : Frédéric André, David Besnard, Sébastien Giard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, John Philipot / Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Photo : dépouillement des élections européennes le 26 mai



à la une

1 Champions du district

vie pratique

2 Infos pratiques
3 Le mot du maire

vie municipale

4 Les échos du conseil

vie communale

6 Terre saine
Pierres en lumières
Travaux
Sacem
7 8 mai
Jachères fleuries
Mini-golf

vie des assos

8 Le comité des fêtes
Ste-Suzanne événements
9 Les goélands
Patrimoine
Anper
10 Club de l'amitié
Tennis de table
11 Gym volontaire
Société de chasse
Football

Agenda

12 Reconstitution d'un camp allié

Le mot du maire

Un grand bravo, l'équipe de football de Sainte-Suzanne a remporté la coupe du district de la Manche. Après une première mi-temps où nous dominons sans concrétiser, le deuxième temps nous a permis d'assister à trois beaux buts bien mérités. Cerise sur le gâteau, l'équipe de Sainte-Suzanne passe dans la division supérieure. Félicitations à tous les joueurs et leurs accompagnateurs. Merci aussi aux personnes de la commune venues soutenir l'équipe.



Moins d'enthousiasme du côté de la fibre optique, c'est toujours long, trop long ! Les câbles sont posés, restent les raccordements au réseau et les réunions publiques prévues à l'automne, pour arriver à la commercialisation dans l'hiver, on l'espère !

Nous avons reçu à Paris des mains du ministre François de Rugy le label « Terre Saine » récompensant les communes à la pointe en matière de non utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces verts. Je le sais : c'est vécu par certains comme une contrainte insurmontable. Pourtant il y a des solutions entre l'aménagement différent des implantations végétales et le changement de perception. Selon les endroits, la loi nous y oblige ou nous y obligera mais c'est aussi une demande de plus en plus de citoyens, sensibles aux impacts environnementaux. Au final, c'est bien toute la population, en particulier les plus jeunes, qui se retrouve protégée de ces molécules qui peuvent potentiellement générer des maladies.

Nous voici déjà au début de l'été, de belles cérémonies sur le débarquement ont eu lieu un peu partout au mois de juin. Nous allons marquer l'événement avec la reconstitution d'un camp allié sur le terrain des écoles les 6 et 7 juillet. L'occasion de ne pas oublier mais aussi de fêter la libération de Sainte-Suzanne. Venez nombreux, tout le programme dans ce bulletin.

Au nom de toute l'équipe municipale qui m'accompagne, passez tous un bel été.

ATTENTION !

La mairie sera fermée du 19 juillet au 20 août.
En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints.

Les conteneurs ne sont pas des décharges !



Le terrain de sport de la Hure de Loup n'est pas une décharge sauvage. De nombreux déchets déposés aux pieds des conteneurs attirent une multitude de nuisibles.

Ces actes d'incivilités sont sanctionnables.

Les encombrants, les végétaux ou les cartons doivent être portés à la déchetterie de Saint-Lô ou Condé-sur-Vire, route de Précorbin (ouvertes du lundi au samedi).

Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 26 mars 2019

Compte administratif de la commune 2018

Le conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude Hérard, arrête et approuve le compte de l'exercice 2018.

Section d'investissement

Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent	- 42 449,441 €
Dépenses de l'exercice	- 263 155,35 €
Recettes de l'exercice	247 229,50 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 15 925,85 €
Déficit d'investissement cumulé	- 58 375,29 €

Section de fonctionnement

Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	91 510,68 €
Dépenses de l'exercice	- 241 139,44 €
Recettes de l'exercice	295 044,41 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	53 904,97 €
Excédent de fonctionnement cumulé	145 415,65 €

Affectation de résultat de la commune 2019

La totalité du déficit, arrondi à **58 375 €** sera reprise en « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le résultat de fonctionnement, arrondi à **145 415 €** sera affecté pour :

- **58 375 €** en « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financement des investissements prévus.

- **87 040 €** en « excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

Vente de terrains à bâtir

Six lots à bâtir seront bientôt disponibles route du Reculé et chemin du Roquet. Le conseil arrête le prix des parcelles de la façon suivante :

4B, route du Reculé	27 500 € TTC
6, route du Reculé	26 600 € TTC
8, route du Reculé	25 000 € TTC
2, Chemin du Roquet	25 000 € TTC
4, Chemin du Roquet	31 600 € TTC
6, Chemin du Roquet	25 000 € TTC

Cette délibération annule la délibération 036-2018 du 29 novembre 2018 portant sur le tarif des parcelles.

Budget primitif 2019

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 366 622 € en section d'investissement et à 243 275 € en section fonctionnement.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal note une amélioration de la situation financière de la commune et que beaucoup de petits travaux sont faits

de façon bénévole. Un remerciement est fait à ceux qui participent.

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2019 de la façon suivante :

• Taxe habitation	8,24 %
• Taxe foncière bâti	12,26 %
• Taxe foncière non bâti	29,36 %

Convention Sacem

Les associations sont des acteurs majeurs de l'animation de la commune c'est pourquoi une convention avec la Sacem permettra aux associations de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'ensemble des événements organisés à l'occasion des fêtes nationales, locales et à caractère social.

Versement de fonds de concours par Saint-Lô Agglo

M. le maire indique que la commune avait sollicité un fonds de concours aux communes rurales pour l'accessibilité des écoles par Saint-Lô Agglo. La commu-

nauté d'agglomération a répondu favorablement et a attribué la somme de 8 020 € par délibération du 28 janvier 2019.

Avancement de grade du personnel communal

M. le Maire indique dans le cadre d'avancement de grade de deux agents, il serait souhaitable de créer deux postes à savoir un d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} Classe pour 30 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2019 et un d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} Classe pour 30 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2019. Un avis du Centre de gestion de la Fonction publique de la Manche sera donné courant juin prochain.

Devis limiteur de son à la salle des fêtes

La location de la salle des fêtes peut générer du bruit et il a été étudié la possibilité de s'équiper d'un limiteur de son. John Philipot rappelle la demande d'un voisin. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Contact de Juvigny-les-Vallées pour la somme de 3 174,60 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- John Philipot donne le compte-rendu des activités de l'association du patrimoine. Il souligne la réussite du repas avec Laurent Jalabert, parrain de l'opération de restauration de l'église et du vide-maison associatif
- L'association des Goélands met en place un mini-golf de la biodiversité dans le fond du parc des bords de Vire à compter du 6 avril prochain.
- Le Conseil départemental procédera à une opération pour dégager la visibilité au carrefour du chemin du Roquet, sur la RD449.
- Monsieur le Maire fait part de son déplacement à Paris au ministère pour recevoir le label «Terre saine, communes sans pesticides» le 21 mars dernier.
- La population légale au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 690 habitants (population totale).
- Les enfants scolarisés dans le RPI Baudre / Ste Suzanne seront au nombre de 100 élèves pour la rentrée 2019.

Subventions 2019

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	Commune	Subvention
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	580 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	690 €
Ste-Suzanne Événements	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	60 €
Anciens combattants (UNC et 14-18)	Ste-Suzanne-sur-Vire	120 €
Association Gymnastique volontaire	Ste-Suzanne-sur-Vire	150 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Banque Alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40 €
Fonds départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Fonds Solidarité Logement - conseil général*	Saint-Lô	87 €
<i>Les autres demandes sont refusées.</i>	Total	2 472 €
* Subvention obligatoire		

Conseil municipal du 20 juin 2019

Achat de matériel et devis

Il est nécessaire de renouveler la tondeuse arrière du tracteur tondeuse. L'entreprise Jamotte Motoculture à Vire propose un équipement plus robuste pour 1750 € TTC pour une reprise de l'ancienne tondeuse 650 €. Le conseil municipal valide l'opération.

Suite à l'examen du devis estimatif pour la numérotation des rues une réflexion est lancée.

Remplacement de l'adjoint technique

L'employé communal en charge de l'entretien a eu des arrêts maladie. L'association Les Goélands a fourni des prestations pour l'entretien des espaces verts depuis janvier 2019. Il demande au conseil d'approuver la facture n°05/2019 pour la somme de 670 €.

Indemnités pour le gardiennage de l'église communale 2018 et 2019

Le plafond indemnitaire applicable pour le

gardiennage des églises communales est de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Redevance occupation du domaine public 2019

La redevance d'occupation du domaine public 2019 par France Télécom est fixée à :

- 40,73 €/km pour le patrimoine en souterrain (1,364 km)
- 54,30 €/km pour le patrimoine en aérien (7,54 km)

Pour l'occupation du domaine public par les ouvrages transport et de distribution de gaz, la redevance due au titre de 2019 est fixée à 125 €.

Remplacement de la statue

La statue de Sainte-Suzanne, sous le porche de l'église a été volée dans les années 1960 et l'association du patrimoine a demandé son remplacement ainsi que la restauration de la stèle du porche. Le total des devis de

Gilles Evette, menuisier, et de d'Alain Legros, sculpteur sur bois, est de 6 000 € HT.

M. le Maire rappelle que la fondation du patrimoine aide la commune pour le remplacement de la statue. Il donne lecture de la convention qui va octroyer à la commune la somme de 2 000 €.

Concours bénévoles des agriculteurs sur la commune

Les agriculteurs sont parfois sollicités ou font du bénévolat spontané pour aider la commune. La commune se doit de reconnaître et d'acter cette action afin de protéger les bénévoles agriculteurs ou exploitants. Un contrat d'assurance le prévoit.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu ses remerciements pour les subventions 2019 et qu'il a reçu les services de St Lô Agglo et de Planis dans le cadre de la révision de la carte communale

Terre saine, commune sans pesticide

La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2014, date à laquelle plusieurs essais ont été menés pour étudier comment se passer de produits (chaux sur les trottoirs, cendre, vinaigre, gros sel,...). Finalement, plus aucun traitement n'est réalisé depuis 2017, un débroussaillage mécanique est effectué par l'employé municipal, par des bénévoles de différentes associations, et par des habitants et des conseillers. Le cimetière a été enherbé cette année pour éviter le développement des herbes folles dans les allées principales. Pour rappel l'entretien des espaces inter-tombes est à la charge des familles.

Depuis le 1^{er} janvier, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdites pour les particuliers. Des expositions, des conseils, des ateliers sont proposés par la commune aux habitants pour apprendre à s'en passer.

Dans le cadre de la loi Labbé, des contrôles sont prévus et des verbalisations ont déjà eu lieu que ce soit au niveau des particuliers comme au niveau des communes qui continueraient de traiter avec ces produits interdits. La loi s'impose à tous mais il en va de la santé de chacun.

Notre petite commune a reçu le label « Terre



François de Rugy, Ministre de l'Écologie et du Développement durable en compagnie d'Antoine Aubry, Maire

saine » des mains du Ministre de l'écologie et du développement durable, François de Rugy. Cette distinction récompense les efforts menés depuis 2014, les actions réalisées par les enfants sur les temps périscolaires et celles menées vers la population (semaine des herbes folles, programme de sciences participatives, bourse aux plantes, fête du printemps,...).

Travaux à venir

Numérotation : à l'automne, chaque habitation se verra attribuer un numéro et une plaque à poser, par soi-même pour les gens habitués à bricoler ! Sinon des conseillers municipaux s'attelleront à la tâche. Des panneaux indicateurs de village ou de route seront posés. La plupart des numéros sont déjà actés, il ne reste que quelques corrections à effectuer et valider le tout par la Poste, notamment les points GPS.

Route : celle des Longues Raies et de la Raitière sera refaite à l'automne.

Pierres en lumières

L'association de défense et de sauvegarde du patrimoine a illuminé l'église samedi 18 mai en allumant plus de 200 lumignons et en diffusant de la musique classique. Une centaine de personnes sont venues à la rencontre des bénévoles qui ont ainsi montré les deux portes des coffres de fabrique qui viennent d'être rénovées. Grâce à ses manifestations depuis janvier, l'association a dégagé suffisamment de bénéfices pour régler l'ébéniste qui a entrepris ces travaux.



SACEM

La commune a décidé de souscrire à un contrat avec la Sacem négocié par l'association des maires de France. Ce contrat permet à la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel annuel pour l'ensemble des événements organisés par les associations.

Pour la somme de 268 euros à l'année, la commune peut donc autoriser les associations à diffuser de la musique lors des animations prévues tout au long de l'année. Les associations intéressées verseront donc 40 euros à la commune pour pouvoir diffuser de la musique toute l'année lors de leurs manifestations. Avant cet accord, les associations réglaient environ 120 euros à la Sacem par événement.

8 mai : une belle cérémonie



Le 8 mai, la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale a été marquée par la présence d'une cinquantaine de personnes dont une dizaine d'enfants.

Au moment de la Marseillaise chantée par les enfants et l'assemblée, une émotion s'est ressentie.

Après le dépôt de la gerbe, chaque enfant présent a placé une rose au pied du monument aux morts en mémoire des victimes sainte-suzannaises mortes pour la France.

Jachère fleurie, jachère pour tous



Toujours innovante, la commune a proposé le mois dernier, aux habitants qui en font la demande, des semences de jachère fleurie pour augmenter la biodiversité de notre territoire. Plus d'une vingtaine de foyers ont accepté de jouer le jeu et de consacrer un petit endroit dans leur jardin à l'implantation de cette jachère (une bande de terrain le long d'un grillage, un talus, le fond d'un jardin,...). Cette jachère attirera les insectes pollinisateurs qui disparaissent partout autour de nous : 30 % des insectes ont disparu en 30 ans. 3 660 m² de terrains privés accueilleront en 2019 ces insectes. De son côté la commune a implanté 340 m² de jachère sur les terrains municipaux. Ce sont donc au total 4 000 m² de jachère qui a été semée. L'an dernier, la commune avait mené quelques essais de jachère qui s'étaient avérés positifs. Espérons que cette année les conditions météo favorisent le plein épanouissement des fleurs.

Des financements ont été trouvés à hauteur de 100 % à condition qu'un suivi des insectes soit mené. C'est pourquoi, un inventaire des bourdons et des papillons sera mené sur le territoire communal et chez les particuliers qui le souhaitent.

Mini-golf de la biodiversité

L'association de Défense et de sauvegarde du patrimoine a sollicité l'association Les Goélands pour mettre en place une activité à destination des enfants.

Un mini-golf de six pistes a été réalisé sur le terrain prêté par la municipalité. Le prix modique d'un euro la partie attire de nombreuses familles lorsqu'il fait beau. Chaque piste évoque un animal ou une plante sur un panneau explicatif à proximité.



L'intégralité des sommes perçues ira aux projets de défense et de sauvegarde du patrimoine dont celui de la restauration de l'église.

L'entretien est assuré par les Goélands bénévolement. Les cannes et la balle sont à retirer au salon de thé « la petite Closette » (place de la mairie) en cours de restauration par l'association.

COMITÉ DES FÊTES

Un public nombreux attendu pour l'apéro concert le 29 juin



Une édition du vide-grenier sous les parapluies

Fidèle à ses activités proposées tout au long de l'année, le comité des fêtes aujourd'hui constitué de 10 membres et d'un bureau resté inchangé par rapport à l'année dernière, continue à vous proposer plusieurs manifestations.

Le vide grenier du 19 mai ne restera toutefois pas dans les annales puisqu'il s'est essentiellement déroulé sous la pluie. Celle-ci s'est invitée dès 7 h du matin et jusqu'à 19 h. À noter toutefois, le courage de la

majorité des exposants qui ont malgré tout joué le jeu et sont restés une bonne partie de la journée. Merci à eux et à toutes les personnes qui ont fait le déplacement, faisant de cette journée une assez belle réussite.

Place ensuite à l'apéro concert qui va voir se produire pour la première fois deux groupes : **COYOTE avec des chansons originales et le groupe CORALINE bien connu dans la région.** Musique et restaura-

tion sont au programme de cette nouvelle édition de l'apéro concert ce 29 juin sur la place de la mairie. Nous vous attendons nombreux dès 19 h 30.

Après la pause estivale, ce sera le retour de l'exposition de peintures et de sculptures du mercredi 6 au mardi 12 novembre. L'année dernière, 27 artistes et près de 300 visiteurs avaient fait le déplacement pour permettre à tout a chacun de contempler et d'admirer près de 115 œuvres.

En décembre, ce sera le retour des illuminations et la visite du Père Noël le 15 décembre.

Pour ceux qui souhaiteraient même ponctuellement donner un coup de main à la préparation ou à la mise en place de nos différentes manifestations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 33 06 01 96, au 06 49 34 16 88 ou par mail : fetes.stesuzanne@gmx.fr

David Besnard,
Président

STE -SUZANNE ÉVÉNEMENTS

Des événements originaux sur la commune

L'association Ste-Suzanne événements a été créée en début d'année 2018 afin de promouvoir et faire connaître notre commune.

Pour sa deuxième année, la soirée irlandaise du 16 mars à l'occasion de la Saint-Patrick a accueilli plus de 200 participants. Le groupe Black Sheep Music a connu un franc succès tout comme la recette secrète des fishs & chips. Les enfants ont aussi apprécié les corn dog.

Le concert du groupe Laur'hec a rempli l'église le 26 mai dernier avec son public.

L'événement du début d'été sera la reconstitution d'un camp allié de 1944 les 6 et 7 juillet. Au programme : des véhicules, des tentes, des figurants en tenue militaire et civile, une exposition dans le bourg, un garde-champêtre, le samedi soir un res-



taurant «American Diner» et la projection en plein air de «La 7^e compagnie». Retrouvez l'ensemble des animations à la fin de ce bulletin.

Pour contacter l'association, nous rejoindre ou proposer des idées originales : stesuzevenements@yahoo.com

Annabelle Lavigne
Vice-présidente

STE SUZANNE ÉVÉNEMENTS PRÉSENTE

RECONSTITUTION D'UN CAMP ALLIÉ

Véhicules et tentes
Tranchée aménagée
Figurants en tenue
Garde champêtre
Exposition
Visite
Attelage

Samedi soir

AMERICAN DINER
Burger • Corn dog • Saucisse • Frites • Donut
Réservations conseillées au 09 48 31 31 20

Projection en plein air
La 7^e compagnie

SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
06/07/19 DÈS 14H
07/07/19 DÈS 10H

Logo Ste Suzanne événements and Sainte Suzanne/Vire

LES GOÉLANDS

L'association fête ses 20 ans

L'association les Goélands achève un cycle d'animations menées dans les écoles mais aussi réalisées dans notre commune. Depuis 2014, nous avons multiplié les activités (concerts, bourse aux plantes, nuit de la lecture, record du monde de chaîne de baisers, ateliers enfants le mercredi, journée Japon, jardin participatif, plantations, minigolf,...).

Fin août notre apprenti, Guillaume, fini son CDD de deux ans et nous ne serons plus en mesure d'assurer toutes ces manifestations.

Nous avons vingt ans cette année et nous poursuivons les animations à destination de nos membres (Route du Rhum en novembre dernier, sorties mycologiques, rallye, weekend à Dinan,...). Nous nous investissons dans une ou deux animations chaque année et remercions les habitants qui ont participé. Merci encore à tous les bénévoles sans qui ces manifestations ne pourraient avoir lieu.

John Philipot
Président

associationgoelands@yahoo.fr

ASSOCIATION PATRIMOINE

Deux grands projets en cours



Créée en 2017, l'association mène deux grands projets sur la commune. Le premier consiste à restaurer l'église conformément aux demandes des services de l'État en respectant les consignes de l'architecte des bâtiments de France. Plusieurs travaux doivent être entrepris :

- réparations de quelques éléments de mobiliers dont les portes des coffres de fabrique, réalisé par Gilles Evette (photo)
- remise en place d'une statue de Sainte-Suzanne (volée en 1967) au dessus du porche d'entrée. Le club des mécènes du patrimoine de la Manche nous verse une subvention de 2 000 €.
- travaux sur quelques pierres.

Le financement de la réfection de la toiture sera mené avec le soutien de la Fondation du Patrimoine qui lancera une souscription nationale sur internet. Laurent Jalabert, a proposé de nous aider en parrainant cette opération et

il est venu à la rencontre des bénévoles et des mécènes lors d'un repas en janvier dernier.

Pour réunir des fonds, l'association a organisé un vide-maison associatif en février. Les sommes réunies permettent de régler les travaux des portes de coffres et de la statue. Nous poursuivrons ces actions en septembre lors des journées européennes du patrimoine.

Le second projet concerne la restauration d'une maison du bourg qui était une échoppe vers 1910. Des travaux importants doivent être effectués pour que cette maison ne disparaisse pas et nous allons développer ce commerce au profit du patrimoine. Dans le cadre associatif, un petit salon de thé et des produits sont proposés depuis quelques semaines aux membres de l'association. Pour devenir membre il suffit de payer son adhésion d'un montant de l'euro symbolique.

Jérôme Poiraud
Secrétaire

ANPER

Bilan des poissons migrateurs en Normandie

Lors de son assemblée générale à Tours, l'association nationale de protection des eaux et des rivières, reconnue d'utilité publique, a présenté un rapport sur l'état des poissons migrateurs en France. L'esturgeon et l'anguille sont en danger critique d'extinction en métropole, la grande alose, l'aloise feinte et le saumon atlantique sont classés comme vulnérables. Les causes de disparition de ces espèces sont nombreuses et variées.

L'anguille est confrontée à des difficultés de migration, à l'assèchement des marais et des zones humides, à la surexploitation (braconnage et trafic international de civelles), à des menaces exogènes (prédation, parasitisme) et à une pollution par des micro-polluants.

La situation du saumon atlantique est pré-

caire. Après une chute des captures déclarées en France (12 000 tonnes en 1960, 3 000 tonnes en 1996 et 1 200 tonnes en 2016), l'amélioration de la qualité des eaux a permis le retour progressif des saumons dans nos rivières : 240 saumons en 2002 dans la Vire, 348 en 2015 et 906 en 2016. Mais le saumon reste dans l'impossibilité d'avoir accès aux zones de reproduction en tête de bassin. Il est de plus confronté à la pollution par les nitrates, aux prédateurs des silures, à la dispersion de parasites des grandes fermes d'aquaculture, au réchauffement climatique (quand l'eau est trop chaude la reproduction est compromise) et à quelques braconnages.

Enfin, le repeuplement qui consiste pour

les associations de pêcheurs à réintroduire des poissons dans le milieu naturel est une fausse solution. Cela augmente artificiellement le taux de retour mais le renouvellement n'est pas atteint. Cela affaiblit les souches originelles, c'est une menace directe sur l'intégrité des populations pour peu de résultats.

John Philipot
Responsable régional



TENNIS DE TABLE

Bilan positif cette année

Bilan très positif cette année pour le championnat par équipe avec une montée de Pré-Régionale en Régionale 4, une montée de D3 en D2, tandis que les 3 autres équipes se maintiennent en D1, D1 et D4.

Pour la rentrée de septembre, le club engagera donc au minimum 4 équipes qui évolueront

au niveau départemental le vendredi soir et au niveau régional le samedi après-midi.

Le club a été représenté sur des compétitions individuelles de niveau départemental (finales par classements, critérium fédéral, coupe de la Manche, tournoi...).

Comme chaque année la saison se clôture par un tournoi le samedi 29 juin 2019. La nouvelle débutera par le tournoi annuel du club ouvert aux licenciés, à leur famille ainsi qu'aux habitants de la commune le samedi 7 septembre 2019.

Si vous désirez pratiquer le tennis de table, venez nous rencontrer les jours de permanence pour le renouvellement des licences qui auront lieu tous les mardis et mercredis soirs à partir de 20h30 dès le 27 août 2019.

Le club recherche des joueurs de tous niveaux pour évoluer de la D4 à la R4, des jeunes pour former un groupe et apprendre la pratique du tennis de table en loisir comme en compétition.

N'hésitez pas à contacter Sabrina par mail lepesteur.sabrina@neuf.fr ou au 06.28.21.66.34.

Site Internet : <http://club.quomodo.com/espstesuzanne-tennisdetable>

Sabrina Lepesteur
Secrétaire



L'équipe de PR, entourée de ses supporters, lors des finales à Coutances pour la montée en Régional 4

CLUB DE L'AMITIÉ

160 participants à la journée de la forme

Suite à l'Assemblée générale le 31 janvier 2019, Patrick Godey rejoint les membres du bureau.

Le 3 Février : le repas dansant animé par l'accordéoniste Karol Klatka a rencontré un vif succès. Le repas préparé par le traiteur condéen Arnaud Yvoury a été apprécié de tous les convives.

Le 8 février : le concours de belote a réuni 56 équipes.

Jeudi 16 mai : le club a organisé la journée de la forme en partenariat avec « Générations Mouvement ». Evènement important puisqu'il est organisé tous les trois ans par chaque club affilié à « Générations Mouvement ». Cinq clubs ont répondu à notre invitation : Millières, Le Hutrel, Précorbin, Torigny les Villes et St Jean d'Elle. 160 personnes ont participé à cette journée dont 68 de Ste Suzanne sur Vire. Sous un beau soleil, 140 randonneurs sont partis de Ste-Suzanne pour 3 parcours de 3 km, 6 km et 10 km. Après un bon repas préparé par Arnaud Yvoury une

trentaine de personnes est repartie randonner l'après-midi dans la campagne pendant que les danseurs profitaient de l'animation musicale. Denis Fatout, Président de « Générations Mouvement » de la Manche a remis une coupe à Marc Le Barbey, pour l'organisation de cette journée.

Jeudi 6 juin : le club a fait sa sortie annuelle à Villedieu-les-Poêles. Après un parcours pédestre, tout le monde s'est retrouvé au restaurant « Le Fruiter ». L'après-midi fut

consacré à la visite du centre historique et à la visite de la fonderie de cloches « Cornille Havard ». Au retour à Ste-Suzanne vers 18 h un apéritif servi par le club a clôturé cette agréable journée.

Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous le 19 septembre pour la reprise des activités.

Alain Faudet
Secrétaire



Sortie annuelle à Barneville

- 20 janvier : Randonnée sur Ste Suzanne suivie de la galette des rois.
- 31 mars : Randonnée dans la Baie des Veys à Brévands, suivie d'un goûter offert par l'association
- 26 mai : sortie annuelle à Barneville-Carteret. Le matin, randonnée de 10,5 km sur le sentier douanier du cap de Carteret et dans les dunes d'Hatainville. Ensuite moment de détente à l'aire de pique-nique. L'après-midi, randonnée de 6 km entre mer et campagne à Hatainville, puis montée à la table d'orientation dans

les dunes avec vue superbe sur tout le site dunaire, la plage et le cap du Rozel. Pour clôturer cette journée, un goûter a été pris en commun et apprécié de tous.

- 6 juin : buffet dinatoire de fin de saison.

Rendez-vous début septembre pour la reprise des cours. Pour découvrir l'activité les deux premières séances sont gratuites : soyez curieux !

Bonnes vacances à toutes et à tous,

Cécile Hébert-Faudet
Trésorière



Le plan de chasse faisans est reconduit

La société de chasse de Condé-sur-Vire et Ste-Suzanne-sur-Vire informe ses adhérents que le plan de chasse « faisans » est reconduit pour la saison 2019-2020.

Le tir de la poule faisane sera par conséquent interdit sur les deux communes pour une période de 3 ans renouvelable, seul le tir du coq faisane sera autorisé.

600 faisandeaux seront relâchés sur les terrains de la Société au cours de l'été.

Les comptages réalisés au mois de février 2019 montrent que la population de lièvres se porte bien avec un effectif très encourageant.

Nous veillons particulièrement à la régulation des nuisibles (renards, corbeaux, ragondins, etc). Cette régulation est essentielle pour le maintien de la population de gibiers (lièvres, faisans, perdrix, etc) et pour la veille sanitaire (leptospirose)

Coté festivités, nous avons organisé :

- Un super loto le 16 mars de plus de 1100 joueurs sur l'ensemble des 2 séances avec Jean-Claude à l'animation
- notre ball-trap le 18 et 19 mai chez René Mesnildrey avec une bonne participation des tireurs malgré un temps pluvieux le dimanche. 192 séries réalisées et un concours avec 22 tireurs (1^{er} Teddy Marie et 2^e Didier Genfrin.

Christophe Pillon
Président

Une année de réussites

Dans la deuxième partie de saison, l'équipe continue sur sa lancée en allant décrocher son objectif principal, c'est à dire la montée en D3. L'Espoir Sainte-Suzannais termine 2^e de sa poule, affichant un bilan de 12 victoires, 1 nul et 3 défaites. Elle obtient la meilleure attaque avec 64 buts et la 2^e meilleure défense avec 18 buts encaissés.

En bonus, les « noirs et blancs » se sont qualifiés pour la finale de la coupe du district de la Manche disputée le samedi 8 juin à Agneaux contre l'équipe de Saint-Martin d'Aubigny. De nombreux supporters habillés aux couleurs du club et équipés de banderoles, drapeaux et tambours étaient

présents : Antoine Aubry, maire, Sébastien Giard, conseiller municipal délégué aux sports, les représentants des associations de la commune, les nombreux habitants et sympathisants pour leur soutien qui se clôtura par une victoire 3 à 0, pour le club c'est la première victoire de la coupe de district de la Manche depuis 1981.

Nous avons organisé le premier tournoi de foot du 1^{er} mai depuis le renouvellement total du club à la saison 2017/2018. Le soleil, la bonne humeur et la réussite étaient présents. Nous vous donnons rendez-vous la saison prochaine.

Les membres du bureau changeront pour le début de la prochaine saison, afin de montrer que le club a vraiment un esprit de famille et de bonne humeur.

L'Espoir Sainte-Suzannais recrute toujours des joueurs à partir de 18 ans et des dirigeants. Vous êtes les bienvenus tout comme les spectateurs le dimanche après midi.

N'hésitez pas à contacter l'entraîneur au 07 86 06 96 12.

Charly Lechevallier
Président



Véhicules et tentes
Tranchée aménagée
Figurants en tenue
Garde champêtre
Exposition
Visite
Attelage

STE SUZANNE ÉVÉNEMENTS PRÉSENTE

RECONSTITUTION D'UN CAMP ALLIÉ

PROGRAMME

SAMEDI 06/07/19

Exposition dans le bourg comme il était au débarquement (école, boutiques, presbytère,...), d'une habitation qui était une échoppe vers 1920

14h-19h Visite libre du camp

Véhicules et tentes, tranchée aménagée, figurants en tenue y compris en tenue de civils

18h cérémonie monument aux morts

Samedi soir



À la nuit
tombante



DIMANCHE 07/07/19

Dimanche, présence du garde champêtre en tenue avec son vélo et son tambour et d'un attelage de cobs normands

11h Escarmouche (un faux combat)

10h-19h Visite libre du camp

Buvette et restauration sur place



Apéro Concert

29 juin

19 h 30

COMITÉ DES FÊTES



Expo photo

La vie sous l'occupation à Ste-Suzanne

2 juillet - Inauguration

18h30

STE-SUZANNE ÉVÉNEMENTS



Nuit de la brocante

19 juillet

Salle des fêtes

19 h - 23 h

ADSPASSV



Vide-maison associatif

20 - 21 juillet

Salle des fêtes

10 h - 17 h

ADSPASSV



Soirée Madagascar

27 juillet

Salle des fêtes

19h30

LES GOÉLANDS



Faites du sport en famille

8 septembre

10 h - 17 h

LES GOÉLANDS



Journée du patrimoine

21 septembre

ADSPASSV



Repas des anciens

6 octobre

Salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL



11 novembre

11h30

Monument aux morts

ANCIENS COMBATTANTS



Père-Noël

15 décembre

Place de la mairie

COMITÉ DES FÊTES



Bourse aux jouets

2 novembre

Salle des fêtes

Restauration à emporter

PARENTS D'ÉLÈVES



Salon d'automne

6 au 12 novembre

Salle des fêtes

Gratuit

COMITÉ DES FÊTES